

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 2 Juin 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite de l'invitation du Comité chargé de la distribution des fonds provenant des dons faits en faveur des militaires suisses de l'ex-garde royale de France, blessés dans les journées de juillet, les ci-après nommés, indiqués comme ressortissans de cette principauté, Charles Droz dit Busset, des Brenets, grenadier dans la compagnie de Graffenried; Samuel Hegi, de Zimmerwald, Canton de Berne, domicilié à St. Blaise, Frédéric Lambercier, de la Brévine, fusiliers dans la compagnie Sidler; Frédéric Corlet, de la Côte-aux-Fées, fusilier dans la compagnie Germann, et Gaspard Wustar, fusilier, natif de Neuchâtel; sont prévenus que s'ils estiment pouvoir prétendre une part aux susdits dons, ils doivent adresser le plutôt possible à la Chancellerie soussignée, les certificats qui constatent les blessures qu'ils ont reçues et les droits qu'ils ont de participer à ces dons, afin que ces pièces puissent être envoyées avant le 15 juillet au comité mentionné siégeant à Berne. Donné au Château de Neuchâtel, le 30 mai 1831. **CHANCELLERIE D'ÉTAT.**
2. Le Conseil d'Etat par son mandement en date du 10 mai courant, ayant accordé le décret des biens de David-Frédéric Benguerel dit Perroud, de la Chaux-de-Fonds, demeurant aux Crozettes de ce lieu; M. Sandoz, maire de la dite Chaux-de-Fonds, en a fixé la tenue au jeudi 9 juin prochain, dans la salle d'audience de la maison-deville de ce lieu, où tous les créanciers du dit Benguerel sont requis de se rendre à 8 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné par ordre, le 17 mai 1831. **Grefte de la Chaux-de-Fonds.**
3. Le Conseil d'Etat ayant accordé le décret des biens de Henriette, née Jeanneret, veuve du Sieur Abram-Henri Dumont, médecin, des Verrières, et de ses enfans, M. Fatton, lieutenant civil, fonctionnant en l'absence de M. le maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret, au vendredi 17 juin prochain. En conséquence, tous les créanciers de la veuve et des enfans du dit feu Sieur Abram-Henri Dumont, médecin, sont assignés et avertis de se rencontrer par-devant le juge du décret, qui siégera en la salle d'audience de la Cour de Justice des Verrières, le dit jour 17 juin prochain, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 6 mai 1831. **PERROUD, greffier.**
4. Ensuite d'un arrêt du Conseil d'Etat et d'une direction de l'honorable Cour-de-Justice de Thielle, Marianne née Uhry, femme de Jean-Antoine Deschamps, de St. Pierre-le-vieux, en France, demeurant à St. Blaise, par qui elle est autorisée, agissant tant pour elle qu'au nom de son fils, Jean-Alexandre, âgé d'un an, né de son dit mariage, et des enfans qui pourront encore naître, se présentera devant la susdite Cour-de-Justice, qui sera assemblée dans la maison-de-commune à St. Blaise, le vendredi 17 juin prochain, à 9 heures du matin, pour postuler au nom d'elle, dite femme Deschamps née Uhry, et de ses enfans né et à naître, une renonciation formelle et juridique, aux biens et dettes présens et futurs de leur père et grand-père, Jean-Joseph Uhry, maître maçon à St. Blaise, originaire du Voradelberg. En conséquence tous ceux qui prétendraient avoir droit à opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour devant la susdite Cour-de-Justice de Thielle, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de St. Blaise, le 17 mai 1831. **J.-F. DARDEL, greffier.**
5. Le bénéfice d'inventaire de la succession de feu M. Isaac-Victor de Sandol, allié de Gingins, de Neuchâtel, ancien major, en son vivant domicilié à sa campagne, au Marzhle, près de Berne, où il est décédé dernièrement, étant accordé par l'autorité civile, à ce compétente, à son héritier universel testamentairement établi: tous les créanciers quelconques du défunt, pour dettes directes ou cautionnemens, sont sommés par les présentes, sous peine de forclusion, d'intervenir par écrit et franc de port, jusqu'au 21 juillet 1831. Berne le 16 mai 1831. **Grefte de la Préfecture de Berne.**

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

6. Divers bourgeois de Neuchâtel ayant fait demander au Magistrat des renseignemens sur les institutions de la ville et bourgeoisie, MM. les Quatre-Ministres annoncent que p. répondre à cette demande et en prévenir d'autres de même nature, ils font travailler à la rédaction d'un Précis sur cette matière et au Recueil des actes qui s'y rapportent, et que ce travail sera imprimé p. être rendu public. A l'hôtel-de-ville, le 31 mai 1831. **Par ord. L'adjoint du secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.**
7. Les parens dont les enfans n'ont pas été vaccinés, sont invités à leur faire subir aussitôt que possible cette opération salutaire, et à s'adresser à cet effet à M. le docteur de Pury, lequel est pourvu de bon vaccin et vaccinera gratuitement les enfans de parens pauvres et peu aisés. A l'hôtel-de-ville, le 31 mai 1831. **Par ord. L'adjoint du secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.**

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Le lundi 20 juin courant, et probablement le jour suivant, Christian-Frédéric Durr, fera exposer en mises publiques, à l'auberge de la Couronne, à St. Blaise, une bonne partie de lits et bois de lits tous en bon état, des grands et bons matelas; batterie de cuisine, du linge, meubles divers, dits de caves, comme laiguers, bosses, etc.; beaucoup de verrerie; un bon cheval avec harnais, un char à cheval ordinaire, un dit à l'allemande avec ses bancs, un char à banc de côté; un tas de bon fumier de 1000 à 1500 pieds, ainsi que quantité d'autres objets trop longs à détailler. Ces mises commenceront à 8 heures du matin, sous de favorables conditions pour les amateurs.
9. M. le docteur Jean Moëdar, agissant comme tuteur et au nom de son beau-frère Jean Delaprez, du Montillier, fera mettre en mises publiques: Un établissement complet de tannerie situé au Montillier, village près de Morat, consistant en un bâtiment solide situé au bord du lac et sur la grande route, avec un jardin derrière la maison, y attenant, de la contenance d'environ trois mesures. Le bâtiment est composé d'un appartement commode et vaste, savoir de quatre chambres, une cuisine, un grand galetas et une cave. Au plain-pied se trouve une brasserie très-spacieuse et abondamment pourvue des eaux de source nécessaires, plus de six bassemens, une sauroise, plusieurs tînes rodeuses, deux pelins et en un mot de tous les ustenciles indispensables à une brasserie, extérieurement de laquelle se trouvent trois grandes fosses à sollains et ample place pour en creuser de nouvelles à volonté. Les marchandises existantes tant vertes que confectionnées pourront être acquises ou abandonnées par l'acquéreur. L'établissement se trouve en activité permanente. En évitation du droit de retrait lignager, cette enchère aura lieu à trois reprises consécutives, savoir les vendredis 27 de ce mois, 3 et 10 juin prochain. Elles commenceront chaque fois dans l'après-midi à 2 heures et se tiendront à l'auberge du Brochet, au dit Montillier. L'enchère ne sera accordée qu'à la troisième et dernière enchère sur un résultat satisfaisant; si on ne dut l'obtenir, cet établissement sera le même jour exposé en mises d'amodiation pour 6, 9 ou 12 années sous des conditions favorables. L'on peut s'enquérir quant aux conditions tant pour la vente que pour l'amodiation auprès de M. Samuel Delaprez, négociant en vin au dit Montillier, qui se fera un plaisir de faciliter l'inspection des localités en détail aux amateurs. Donné à Morat, le 14 mai 1831. **Ch^s CHATONEY, not., secrét. des orphelins.**
10. Le public est informé, qu'ensuite de due permission obtenue, MM. d'Ivernois, châtelain de Vauxmarcus, et Coulon de Marval, exposent en mises publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, les récoltes en foin et regain des vergers qu'ils possèdent près de Boudevilliers, appelés les Savaux et les Gouilles, de la contenance d'environ 40 poses, divisés en parcelles, ainsi que de quelques pièces de terre, situées dans les fins de Boudevilliers, à peu de distance des dits vergers. Les amateurs des dites récoltes sont invités à se rencontrer le lundi 13 juin prochain, devant l'auberge du Point-du-jour au dit Boudevilliers, dès les 8 heures

du matin, d'où on se rendra sur place, et les échutes s'y feront aux conditions favorables qui seront lues.

A VENDRE.

11. Chez Michaux, libraire, Epître aux Romains Scott, Lettres aux disciples de St. Simon.
12. La carte de la principauté et canton de Neuchâtel, avec le territoire qui lui a été cédé par le traité de Paris, se vend à la lithographie Gagnebin, et chez MM. Jeanneret et Baumann, au prix de 5 batz.
13. M^{me} Boyer vient de recevoir un nouvel envoi de chemises en calicot p. hommes.
14. Chez Fréd. Reuter, maître menuisier: bonheur du jour, commodes à trois et quatre tiroirs avec marbre et sans marbre, bois de lits à une et à deux personnes, lits de repos, couronnes de lits de toutes grandeurs, tables d'ouvrage, tables dites cabarets, chaises à rembourer et empaillées, fauteuils, tabourets à l'X, tables de nuit, etc.; tous ces meubles sont proprement et solidement confectionnés et à juste prix.
15. (Ou à louer.) Un char p. enfans, en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
16. Diverses pièces de musique, deux catalogues, principes de piano, etc., provenant de colloocations faites dans le décret d'Edouard Lenz, maître de musique, connu sous le nom de Charles Wagner. S'adr. à M. Favre, grand sautier.
17. De rencontre, un bois de lit en noyer à deux personnes avec ses colonnes et cadre, deux berces, une chaise d'enfant, et un petit char d'enfans sur ressorts. S'adr. à Fréd. Reuter, maître menuisier.
18. On trouvera en vente à bas prix, tous les jours jusqu'à la St. Jean, dans la maison de M. Meuron-Perret au Petit-Pontarlier, divers meubles et effets, tels que literie, batterie de cuisine, une grande armoire à deux portes, une arche farinière, deux rouets, dont un grand à filer la laine, huit tuyaux de fontaine, en chêne, encore en bon état, et divers autres objets. S'adr. à Daniel Hertig, dans la dite maison.
19. Une belle table ronde en bon bois de noyer, presque neuve, et une belle commode neuve et en beau bois de noyer; toutes deux sont vernies et polies. S'ad. à Ab.-Louis Borel, maître menuisier et ébéniste, à la rue du Pommier.
20. Un particulier de Cortaillard ayant livré de la vendange de première qualité en 1828 à un encaveur du même lieu, a reçu en échange du vin qui est imbuvable, étant faible et de mauvais goût, et qu'il offre à vendre comme bassière et à très-bas prix. S'adr. au bureau d'avis.
21. L'herbe du verger des Bercles, de la contenance de 5 ouvriers, bonne à faucher pendant la huitaine. S'adr. à Perrochet, sur le Pont-des-boutiques.
22. Une petite banque pour un détail, encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
23. Des rouets et d'autres engrenages encore en bon état. S'adr. au commis de M. Erhard Borel, à Serrières.
24. En commission chez M^{me} Philippin-Gigaud, des bas et demi-bas en fil et coton, à très-bas prix.
25. Une jument de six ans, en très-bon état. S'ad. à André Sumwald, à la maison neuve.
26. Quelques tables et bancs p. auberge ou pinte. S'adr. à Pfeiffer, maître tonnelier.
27. (Ou à louer.) Un petit clavecin à quatre octaves, pour des commençans. S'adr. au bureau d'avis.
28. Chez Albert Courvoisier, sur le Pont-des-boutiques, des cartons de différentes formes et grandeurs; il se charge de commissions concernant cette partie. Il a aussi du très-bon cirage en boîtes; papier à dérouiller; eau de Cologne, bonne qualité, de 5 à 8 batz le flacon.
29. M. Aug. Wittnauer, rue des Moulins, a reçu dernièrement d'Angleterre une partie d'étoffes d'été, guinghams de 10 1/2 à 16 bz. l'aune, mousselinettes imprimées, basins, shirtings p. chemises en plusieurs qualités, étoffes p. pantalon, nanquins, draps zéphirs, circassiennes et autres articles à des prix très-engageans.
30. Chez M. Junod-Borel, coton blanc en bobines, laine vigogne en beau gris et de première qualité, mortapêche d'Espagne p. pêche de rivières, et autres objets.
31. A Cudrefin, une superbe pièce de noyer, coupée depuis 18 mois, p. vis de pressoir. S'adr. au Sieur Vassaux, batelier.

32. A bon compte faute d'emploi, une excellente pompe à feu portative en très-bon état, et une belle carabine à-peu-près neuve, faite par Lang; on donnera ces deux objets à l'épreuve. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

33. A Perroy, près Rolle, un domaine composé de 8 1/2 poses boîtes vignes d'un grand rapport, situées dans les meilleurs clos du vignoble de la Côte, une maison, remise, deux pressoirs en fer avec leurs accessoires, fenil, cave d'environ 108 chars de vases; le tout est en très-bon état. S'adr. à M. Et. Veret, négociant, à Nyon.

34. Dans le district de Nyon, quelques campagnes et fermes bien situées et de bon rapport. S'adr. au notaire Martheray, de Nyon, qui indiquera.

35. A demi-lieu de Morges, au canton de Vaud, dans une belle et saine exposition, un joli et fort bon domaine, consistant en 15 poses environ, dont bonne partie en vignes dans le meilleur état et situées dans un vignoble très-estimé. Il y a une jolie et bonne maison de maître, avec jardin, cave pour 100 chars de vin au moins; plus, toutes les dépendances nécessaires. S'adr. à MM. les fils d'Antoine Borel, à Neuchâtel, et à MM. les frères Muret, à Morges.

36. MM. Benoit Bonhôte, Jean-Baptiste Wavre, et M^{me} la veuve de M. le capitaine Jonas Bonhôte, exposent en vente par voie de minute déposée au greffe de Neuchâtel, le domaine qu'ils possèdent près de Serroue, lieu dit à Pierre-gelée, consistant en une maison d'habitation et 31 poses, 7 perches et 6 pieds de terrain, dont une moitié en terres labourables et l'autre moitié en forêts; il jointe l'honorable Communauté de Corcelles et Cormondrèche de vent et ubère, l'honorable Communauté de Peseux et MM. les Quatre-Ministres de bise. Ce domaine qui est en bon état, et les forêts bien boisées, sera exposé à l'enchère le jeudi 9 juin prochain, à trois heures après midi, au greffe de la ville, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions avantageuses auxquelles il sera définitivement cédé.

37. L'hoirie de M. Louis Jeanrenaud-Thiébaud expose en vente à la minute, chez M. Jacottet, notaire, les immeubles suivans: 1° Une maison située rue de la Treille, dont le rez-de-chaussée sert actuellement de bureau des postes, et composée en outre de deux étages; elle jouxte de bise M^{me} de Tribolet-Vaucher, de vent les hoirs Borel, de joran M. Andrié. 2° Une vigne à Monruz-dessus, contenant environ 14 1/2 ouvriers, jouxte de bise M^{me} Liechtenhann-Guyenet, de vent M. Samuel Soultzener, de joran le bois de l'hôpital et d'ubère le chemin de la Coudre. Ces deux propriétés seront vendues au plus offrant le samedi 11 juin prochain, à 2 1/2 heures après midi en l'étude du dit notaire Jacottet, où on peut prendre connaissance des conditions de la vente, et obtenir d'ultérieurs renseignemens, ainsi qu'auprès de MM. Jeanrenaud, directeur des Postes, et Strecker son beau-frère.

38. Des vignes soignées et en bon plant dans divers quartiers de la brévarderie de la ville, S'adresser pour d'ultérieurs renseignemens, à M. A.-S. Wavre.

39. Le domaine Pictet, à Jouxens, à demi-lieu de Lausanne, de la contenance de 67 poses en prés arrosés, champs, vergers, jardins, avec une excellente maison de maître, contenant deux salons, chambre à manger, dix chambres à coucher et plusieurs de domestique, 3 fontaines, etc. S'adr. au bureau de M. Bugnon, à Lausanne, rue Mercière, n° 11.

ON DEMANDE A ACHETER.

40. Deux ou trois bosses à vin en bon état, de même que plusieurs tonneaux de la contenance de 12 à 16 setiers. S'adr. à David Duvoisin, marchand de fromage.

A LOUER.

41. Dès à présent une chambre meublée. S'adr. à J. Perrin, boulanger, Grand-rue.

42. Un piano en très-bon état. S'adr. à M. le justicier Benoit, à Cottendart.

43. Dès à présent, à Engollon, un joli logement composé de 4 chambres et une cuisine; on aurait l'avantage d'avoir quelqu'un dans la maison qui se rend en ville tous les matins et qui se chargerait de toutes les commissions. S'adr. à la cure du dit Engollon.

44. Deux chambres bien agréables, et la pension si on le désire, depuis la St. Jean jusqu'au premier novembre, chez M^{me} Courvoisier, sur le Bassin; si on le désire, elle les louera séparément.

45. Dans la maison du docteur Touchon, près la Croix-du-marché, un logement composé de 4 à 6 chambres, avec les dépendances nécessaires, de même qu'un magasin.

46. Pour la St. Jean, dans la maison de feu M. le lieutenant Droz, au Faubourg, une jolie chambre meublée avec un cabinet attenant. S'adr. à M^{me} Droz.

47. Pour la St. Jean, dans la maison appartenant ci-devant à M. Claude Perrochet, au bas du village d'Auvernier, près de la promenade des Epancheurs et au bord du lac, un appartement composé de 4 chambres, cuisine et jardin. S'adr. p. le voir et p. les conditions, au propriétaire, M. Beaujon-Brandt, dans la dite maison. Le même demande à acheter, de rencontre, deux fourneaux.

48. Environ 9 faux dans le verger de Coeurie-dessus. S'adr. p. les conditions, à l'ancien receveur David Paris, à Peseux.

49. Pour la St. Jean, le premier et second étages de la maison de M. Hussy, rue Fleury. S'adr. p. les voir, à M. P.-F. Wuillemier, sur la Place.

50. Encore quelques chambres meublées ou non meublées, dans la maison de M. de Watteville, à Hauterive, dont la belle exposition ne laisse rien à désirer.

51. Pour la St. Jean, plusieurs appartemens dans la maison de M. Prince-d'Aumont, rue de l'Hôpital, n° 273. S'adr. au troisième étage.

52. La maison dite la Rochette, rière Boudevilliers, consistant en 5 bonnes chambres dont deux avec poêles, une salle avec cheminée, cuisine, cave, caveau, galetas et deux chambres pour domestique; plus, grange et écurie si on le désire; excellente fontaine devant la maison, qui jouit de la vue de tout le Val-de-Ruz, et même d'une échappée des Alpes. Tout près, la grande route des Montagnes. Le domaine qui en dépend, est à vendre, il consiste en 30 et quelques poses d'excellentes terres très-rapprochées des deux maisons de ce domaine. S'adr. à M. le conseiller Jacottet, ou au propriétaire, M. le colonel de Bedaulx, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

53. Pour Noël prochain ou plutôt, dans un quartier convenable, soit une maison entière, soit deux étages, premier et second, qui comprendraient 8 à 9 chambres avec les dépendances nécessaires pour un ménage. Si l'amateur trouve ce qu'il désire, il serait disposé à passer un long bail. S'adr. à M. Perret-Tschaggény.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

54. On demande, p. entrer en service de suite, une servante munie de bonnes recommandations; elle devra être à même de faire la cuisine avec propreté et soigner deux enfans. S'adr. au bureau d'avis.

55. On demande p. la St. Jean un domestique intelligent, muni de bons certificats, qui connaisse l'ouvrage de la campagne et sache conduire les vaches. S'adr. à M. Wittnauer-Touchon, au Prébarreau.

56. Une jeune personne du Val-de-Saint-Ymier, douée de bonne volonté et d'intelligence, et ayant travaillé quelque tems comme apprentie tailleuse, désirerait trouver une place de fille de chambre ou, à défaut, une place de fille d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.

57. Une jeune personne âgée de 20 ans, désirerait trouver une place à la campagne p. grosse servante; elle sait traire les vaches, travailler à la terre, coudre et tricoter. S'adr. à David Legé, à St. Blaise.

58. Un jeune homme qui a travaillé pendant l'espace de quatre ans et demi à la chancellerie de Neuchâtel, désirerait se placer dans un bureau quelconque p. faire des écritures et autres ouvrages relatifs, ou dans une bonne maison où il pourrait faire des écritures, de même qu'un service de maison, ou soigner d'autres choses, selon les convenances. S'adr. au bureau d'avis.

59. Une personne munie de très-bons certificats désirerait se placer p. la St. Jean dans une maison respectable, en qualité de femme de chambre ou de bonne d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.

60. Rosette Rieser, nouvellement établie maîtresse tailleuse, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est au bas des Chavannes, maison de M. Géliou.

61. Une jeune personne de 18 ans, qui sait coudre et surtout bien blanchir et repasser, desire se placer dans une bonne maison; on peut donner de bons renseignemens sur sa moralité. S'adr. au bureau d'avis.

62. Une jeune fille allemande, de très-bonnes mœurs, qui a fait un apprentissage de tailleuse, qui sait bien coudre et raccommoder les bas, desire trouver une place de femme de chambre ou de fille d'enfant. S'adr. à M^{me} Neuhaus, maison Meuron-Perret, au Faubourg.

63. On désire placer dans une maison honnête un jeune garçon de 15 ans comme petit domestique ou de toute autre manière, pourvu qu'il soit occupé utilement et bien dirigé. S'adr. à la cure de Bevaix.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

64. On a perdu, mercredi 25 ou jeudi 30 de mai, entre Bevaix et Neuchâtel, un portefeuille renfermant des extraits de mariage et d'autres papiers en allemand avec un certificat en français,

une location de maison à Siselen, canton de Berne, deux pièces de 2 francs de France, et une d'un demi franc. On prie la personne qui l'aura trouvé de le rapporter contre récompense au bureau d'avis.

65. On a perdu entre Neuchâtel et Colombier une paire de bottes avec éperons blancs; les remettre contre récompense au bureau d'avis.

66. Perdu ou oublié dans une maison un parapluie en soie, couleur brune. La personne qui l'a trouvé est priée de le renvoyer au bureau d'avis.

67. Perdu, lundi 30 mai, de Savagnier à Fenin, une montre de poche de la grandeur de 22 lignes, boîte en argent à bord rond, cadran à la romaine. La remettre contre récompense à Ch. Ecuyer, boulanger, à Neuchâtel.

68. On a perdu, de Cormondrèche au bas du village d'Auvernier, en passant par les ruelles, un schall mérinos cramoisi. La personne qui l'a trouvé, voudra bien le remettre à M. Borel, instituteur à Cormondrèche, qui récompensera convenablement.

69. La personne qui, le dimanche 15 mai passé, a oublié un parapluie dans la maison de Benoit Fornachon, cabaretier à Peseux, peut le réclamer chez lui en le désignant et en payant les frais d'insertion.

70. On a trouvé dimanche passé 29 mai, dans le temple du Château, des besicles qui y étaient au moins depuis huit jours. Les réclamer chez M. le receveur Matthey.

71. On a trouvé, entre Boudry et Bôle, une montre à boîte en argent; la personne qui l'a perdue peut la réclamer en la désignant convenablement, chez le Sieur justicier Pettavel, à Bôle, où elle a été déposée, moyennant l'acquit des frais d'insertion, et une légère récompense à la personne qui l'a trouvée.

72. On a trouvé, de Neuchâtel à Auvernier, une bourse renfermant quelque argent. On peut la réclamer, contre les frais de cette insertion, chez M^{me} Henriette L'Hardy-L'Hardy, à Auvernier.

73. On a trouvé, dans un jardin particulier, une petite lunette. M^{me} DuPasquier-Borel la remettra à la personne qui la désignera.

AVIS DIVERS.

74. On informe le public que le tirage de la 1^{re} classe 71^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Juillet prochain, et que l'on peut se procurer des billets p. cette classe, chez M. A.-S. Wavre, collecteur, rue St. Maurice.

75. Le Sieur justicier Guillaume Ribaux, de Bevaix, ayant été nommé curateur de Jean Faugues, prévient le public qu'il ne paiera rien des dettes que pourrait contracter son pupille, sans sa participation.

76. L'école de la Jonchère étant vacante, l'examen pour sa repourvue a été fixé au lundi 20 juin prochain, à 2 heures après midi, dans une des chambres de la maison d'école de Boudevilliers. Les fonctions qui durent 5 mois, soit dès le 1^{er} Novembre au 1^{er} Avril, sont celles d'un régent de campagne. Honoraire: cinq louis, payables par la commune; 3 barz par chaque enfant communier fréquentant l'école, et 18 bz. par chaque enfant d'étrangers, payables par ces derniers; outre cela, un logement, 2 jardins et une part de bois pareille à celle que reçoit un communier. Les postulans, qui n'auront droit à aucune indemnité, devront s'annoncer à M. le pasteur de Valangin, quelques jours avant l'examen, en lui faisant tenir leurs témoignages.

77. Le bruit s'étant répandu que J.-S. Quinche, faiseur de corsets, avait cessé son état; il vient au contraire rappeler au public qu'il continue à faire des corsets, et s'efforcera de mériter de plus en plus la confiance qu'il sollicite, autant par la bienfaisance de ses ouvrages, que par ses prix.

78. Laure Bonhôte, après un long apprentissage, et un séjour dès lors dans l'étranger, croit pouvoir se recommander au public pour tous les ouvrages de tailleuse qui pourraient lui être confiés. Elle est à même de confectionner toutes espèces de robes, corsets et manteaux, au goût moderne. Elle ose espérer que ses prix et son ouvrage seront satisfaisants. Sa demeure est au 3^{me} étage de la maison DuPasquier, pharmacien, Grand-rue.

79. M^{me} Marie Banholzer étant dans l'intention de venir à la St. Jean loger à Neuchâtel, pour tenir des pensionnaires et donner des cantines: elle espérera contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant pour la propreté que la modicité des prix. S'adresser pour les conditions à M^{me} Julie, femme de Charles Matthey, boulanger, rue Fleury.

80. Si un jeune homme du pays, ayant une bonne écriture et de l'orthographe, désirait entrer à la Chancellerie, il est invité à s'adresser à M. le secrétaire d'Etat.

81. Dans un ménage honnête à la campagne, à 1 1/2 lieues de la ville, on prendrait en pension des enfans de 9 à 10 ans, garçons ou filles. S'adr. à M. le doyen Aibischer, qui donnera des renseignemens.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES AVIS DIVERS.

82. Les personnes auxquelles M. Ch^s Wagner, pourrait avoir prêté des volumes faisant partie des œuvres de Gresset, de Crébillon, ou du cours de littérature de Laharpe, ainsi que la *Zauberflöte* de Mozart, sont priées de bien vouloir les remettre à E. Fleury, qui en sera très reconnaissant.
83. M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, ayant été nommé curateur aux deux masses en décret du Sieur Ferdinand Steiner, négociant, et D^{lle} Julie Steiner, marchande et matelassière à Neuchâtel; il en informe le public, tout en invitant les personnes qui auraient des comptes à régler avec eux, à s'adresser à lui le plutôt possible. S'il se présentait des amateurs pour acheter tout ou partie de diverses marchandises sujettes à être endommagées et détériorées dans les magasins où elles sont déposées, ils sont priés de s'adresser à lui. Ces marchandises consistent entr'autres, en quelques caisses belles chandelles, amidon, pâtes d'Italie, raisins secs, sucre, chocolat, amandes, coton filé et non filé.
84. M. J.-J. Wild offre ses services pour donner des leçons de langue allemande. Sa demeure est chez M^{me} Perrochet, rue de l'Hôpital, n° 273.
85. Le public est informé que c'est actuellement M. le pasteur Guillebert qui donne les baptis-
taires.
86. La régie des Postes informe le public qu'à dater du 10 juin prochain, il y aura communication directe entre le Val-de-Travers et les Montagnes, en correspondance avec la messagerie de Ste. Croix, ainsi qu'avec le courrier de Pontarlier, au moyen de l'établissement d'un service journalier dont un avis subséquent et particulier à chaque bureau intéressé à ce nouveau service, indiquera les heures de départ, de passage ou d'arrivée.
87. M. Perregaux, propriétaire des bains de la Combe-Girard, au Locle, a l'honneur d'informer le public, qu'ils sont ouverts: Les personnes qui voudront y passer une partie de la belle saison et faire usage des eaux minérales qui sont auprès, trouveront des logemens pro-

pres et commodes, une table bien servie, tous les soins convenables pour leur rendre ce séjour agréable, et les prix les plus modérés. On y aura tous les matins du petit-lait, du chaud-lait et du lait de chèvre, réunissant toutes les qualités dues au bon herbage des montagnes.

88. M. Alph. Bouvier, rue des Moulins, continue à recevoir les toiles et fils p. la blancherie, et en fera sous peu un envoi.

LITHOGRAPHIE.

89. F.-L^s Gagnebin, lithographe du Roi, transportera dès le 1^{er} Juin prochain, son domicile et son atelier à l'Ecluse, dans l'ancien domaine Liechtenhann, et aura son dépôt en ville dans le magasin de M. A. Borel, libraire, rue de l'Hôtel-de-ville, où l'on recevra aussi les commissions concernant son établissement; il s'y trouvera lui-même tous les jours de onze heures à midi, et de 3 à 4 heures. Se vouant uniquement à cette branche d'industrie, il s'efforcera de mériter de plus en plus la préférence que l'on a bien voulu lui accorder jusqu'ici, tant par la prompte et belle exécution des ouvrages qui lui seront confiés, que par la modicité de ses prix.

BAINS DE BLOUMENSTEIN.

90. Frédéric Suchard, a l'honneur de recommander son établissement au public. Ce bain est situé près de Thoune et à 4 lieues $\frac{1}{2}$ de Berne, dans la proximité du Stockhorn; les eaux sont le produit de plusieurs sources abondantes; elles sont ferrugineuses, limpides, sans odeur et assez connues pour qu'il soit inutile d'en donner ici l'analyse. Le pays offre au coup-d'œil une étonnante variété d'objets, l'air y est pur; en un mot tout y est propre à procurer les jouissances les plus douces et fortifier les santés languissantes. Les chambres boisées et tapissées, des meubles et lits nouvellement montés, baignoires, douches, etc.; toutes les mesures sont prises dans le service de la maison et des bains pour que rien ne manque à la commodité et à l'agrément des hôtes qui lui feront l'honneur de le visiter et lui garantit qu'il est en état de justifier l'accueil favorable que reçut l'année der-

nière son nouvel établissement. On y reçoit les journaux français et allemands. Il prévient aussi que l'on peut y faire des cures de lait de chèvre. On est prié d'écrire pour arrêter les chambres quelques jours à l'avance; les prix sont modérés. Il part de l'hôtel de la Cigogne, à Berne, 4 fois par semaine, une voiture à 6 places, qui arrive en 4 heures de tems à Bloumenstein, et s'en retourne le même jour en passant par Thoune. Départ de Berne à 6 heures du matin, les mardi, jeudi, samedi et dimanche, de Bloumenstein, à 3 heures de l'après midi; prix 20 bz. et 30 bz. pour aller et venir.

Changement de Domicile.

91. M. Jaques Wagner, violon, informe le public et principalement les personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'il a transporté son domicile chez M^{me} Perrochet, rue de l'Hôpital, n° 273.

Départ de voitures.

92. Jean Scherrer, maître voiturier, venant de la Hollande, arrivera le 18 mai courant en Suisse, se propose de faire partir deux équipages pour cette destination, les premiers jours du mois de juin, dont l'un passera par la France, et l'autre par Carlsruhe et Francfort. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à H. Schauenberg, rue des bouchers, n° 95, à Berne.

L'UNION,

compagnie d'assurances contre l'incendie, et compagnie d'assurances sur la vie humaine.

La Compagnie vient de publier le compte rendu de ses opérations pendant l'année 1830. Les résultats qu'elle présente ne sont pas sans intérêt. Les risques d'incendie que la Compagnie a souscrits dans cette année seulement s'élevèrent à près de 266 millions; en y ajoutant les assurances obtenues dans les années antérieures, le total des risques garantis par la Compagnie a été d'environ 450 millions, qui ont donné en primes 568,230 fr. Enfin l'ensemble des assurances contractées pour plusieurs années, s'élevait, au premier janvier dernier, à plus de